

## Tarifs ORL

| CONSULTATION                         | PRIX (€)          | TARIF DE BASE (€) | REMBOURSEMENT (%) | RESTE À CHARGE (€)    |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------------|
| ORL secteur 1                        | 30€               | 30€               | 70%               | 9€                    |
| ORL secteur 1 hors parcours de soins | 25€               | 25€               | 30%               | 17,50€                |
| ORL secteur 2                        | Honoraires libres | 23€               | 70%               | 6,90€ + dépassements  |
| ORL secteur 3                        | Honoraires libres | 23€               | 16%               | 19,39€ + dépassements |

## Remboursement ORL par la Sécurité Sociale

### ORL de secteur 1 ou 2 : remboursements

L'oto-rhino-laryngologie est une médecine remboursée à hauteur de 70% par la [Sécurité Sociale](#) sur le tarif de base, qui est de 30€ pour un médecin conventionné secteur 1. Hors du parcours de soins, le remboursement tombe à 30%. Il est donc recommandé de d'abord passer par son médecin traitant et obtenir une ordonnance avant de consulter un ORL.

Pour les ORL de secteur 2 ou non conventionnés, tout [dépassement d'honoraires](#) sera à la charge de l'assuré ou de sa mutuelle santé, en fonction des garanties souscrites. Le tarif de base pour les spécialistes de secteur 2 est de 23€, qui applique un tarif libre.

Un patient dans le cadre d'une ALD ou pouvant bénéficier de la [CSS](#) aura

un remboursement par la Sécurité Sociale à hauteur de 100% du tarif de base.

- source : Le Lynx